



depart de mon épouse comment etre sure de garder mes enfants

Par **boss69**, le **15/04/2012 à 18:01**

J ai appris il y a 8 mois que mon épouse avait un amant depuis plus de 6 ans, ma filles ainée est au courant depuis 5ans « par accident ».

J'ai essayé de donner une 2eme chance à mon épouse mais elle souhaite quitter le foyer cet été (je pense pour être plus libre avec son amant).

Je vais garder la garder des mes 3 filles (9,17 et 23 ans) ainsi que tout les frais associés.

Ma femme peut elle me prendre de force mes filles ?

Dois je une pension a ma femmes qui travail comme infirmière a $\frac{3}{4}$ de temps ?

Que dois je faire pour être sur de garder mes filles, les jugements sont toujours a la faveur des femmes même si c'est elle qui rompre le mariage.

Merci de vos conseils

Par **perrier22**, le **15/04/2012 à 18:54**

Bonjour,

personnellement j'ai obtenu la garde de mes 2 enfants en bas age vendredi dernier !! donc oui, pour y être passé, je JAF et la CAF sont clairement féministe maintenant la juge ne peut pas faire ou croire n'importe quoi.

Dans mon cas, mon ex fricotait avec un autre homme. J'ai contacté un ami huissier qui m'a répondu texto : laisse la merder et fait un dossier positif.

J'ai pris UNE avocate ASSOCIEE spécialisé en droit familiale.

Le but : faire un dossier béton démontrant que je m'en occupe bien d'une part et qu'elle a préféré s'occuper de ses intérêts personnels plutôt que des enfants.

Donc d'un coté : attestation de l'école, ami, médecin etc ... et surtout tout noter dans un calendrier. Dite toi que t'as juste a raconter la vérité alors fais le. Ton argumentation sera cohérente et détaillée.

De l'autre coté, sans méchanceté ou mesquinerie, tu cherches des preuves de son comportement dans le but de démontrer que ses enfants passent pour elle après ses intérêts.

Par contre, tes enfants sont grands et donc pour les deux ainées (surtout la majeure) ils ont leur mots à dire ou du moins ils seront entendu. S'ils veulent aller avec leur mère, c'est comme ça. Tu ne vas pas les emprisonner non plus. Laisse les partir elles reviendront.

Une pension pour ta femme ? la pension c'est pour les enfants ...

Pour ce qui est de prendre les enfants de force. Mon avocate m'avait dis au début de ma séparation, si elle part avec; laisser faire et on demandera un jugement en urgence pour retrait d'autorité parentale c'est à dire qu'elle n'a pas le droit de te priver de ton autorité parentale. Si elle veut partir avec les enfants, il lui faut l'autorisation du juge.
voila voila en quelques mots
bon courage